

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-cinq et le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 13

Absents 4

Pouvoirs 2

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, ,
C.PARDO, G.CHARVET, J-F BONIN,
F.MALARD, S.CHEVRY, S.BRUN, M.BOUMIR,
C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX
C.SAVOI ;S.AMOURIQ ; S.DELAVY ; P.PERSICO

Date de convocation : 27 janvier 2025

Secrétaire de séance : C.PARDO

C.SAVOI donne pouvoir à J-F.BONIN ;
S.DELAVY donne pouvoir à M.BOUMIR

CESSION DU VEHICULE MINI-BUS JUMPER

Délibération N° 01/2025

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis la rentrée de septembre 2024, le service de transport scolaire n'est plus assuré par la commune mais est de nouveau une compétence de la Région.

Plus aucun agent communal n'a le permis transport en commun, ce qui rend le véhicule mini-bus JUMPER inutilisable par la commune. Ainsi il a été convenu lors d'un précédent conseil municipal sa mise en vente par une mise aux enchères gérée par le service des domaines avec une mise à prix de 14 000€.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la cession du véhicule mini-bus JUMPER CITROEN immatriculé CK-924-GV mis en circulation le 03/09/2012 à la société SAS Z2AFRL pour un montant de 14 000€ ;
- **PRÉCISE** que ledit véhicule porte le numéro d'inventaire n°2012-10 et fera l'objet d'une sortie de l'actif et des écritures de cession correspondantes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



GA Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. P. ARD
délégué au Maire